



Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation en particulier son article L1122-24,

Vu l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge pour leur permettre d'adopter des comportements responsables , pour leur apprendre de manière ludique qu'habiter, circuler, travailler, se divertir... sont des actions quotidiennes qui influencent l'aménagement de leur environnement, et pour leur donner les outils pour comprendre que le paysage bâti ou non bâti qui les entoure n'est pas (seulement) le fruit du hasard,

Vu la possibilité d'animations proposées par la Maison de l'urbanisme, accueillie au sein du Centre Culturel du Brabant wallon,

Ces animations sont baptisées « L'aménagement du territoire : je m'y frotte ». *Elles se déroulent sur une journée construite en fonction des socles de compétences et propose une approche à la fois pratique et théorique des questions de l'aménagement du territoire. Elle permet aux enfants de comprendre le fonctionnement et l'organisation de leur milieu de vie et les conscientise aux enjeux et défis à venir (comme le mentionne la dernière revue Espace Vie, n° 238)*

Elles sont proposées gratuitement et assurées soit par un-e animateur-trice de la Maison de l'urbanisme, soit par l'enseignant-e au terme d'une formation d'une heure. Tout le matériel (maquettes, diaporama parlant, affiche, mode d'emploi et dossier) est fourni.

Vu l'intérêt de cette animation pour les apprentissages scolaires (lecture de cartes ou notions de paysage qui s'intègrent parfaitement à certaines matières de l'enseignement primaire) et pour la prise de conscience du patrimoine,

Vu l'expérience positive de nombreuses écoles,

Le Conseil communal de Chastre,
par voix pour, voix contre et abstentions

décide...

- de prendre contact à ce sujet avec la Maison de l'urbanisme
- D'informer les chefs d'établissement des écoles de l'entité sur cette possibilité d'animation
- De charger l'échevin en charge de ces matières ou l'écoconseillère de ces contacts .